



Situé sur le plateau du Valois, Trumilly offre un paysage de qualité, animé par les quelques mouvements du relief qui rompent la monotonie des vastes espaces agricoles ouverts.

Le Mont Cornon et son couvert boisé domine le territoire et marque le paysage. Il concentre également les espaces de biodiversité.

Les espaces urbains, bien intégrés dans leur environnement, bénéficient d'un cadre vie agréable.

Le diagnostic

Où en est le territoire ?

● État des lieux

● Enjeux

Les éléments clés

Environnement et paysages

Les tissus urbains bénéficient dans l'ensemble d'une bonne intégration paysagère.

Quelques points seraient néanmoins à améliorer en particulier sur les franges Sud, plus sensibles, car elles sont l'image et le paysage de Trumilly depuis la départementale. Le paysage agricole ouvert rend ces franges particulièrement fragiles.

Le relief offre de beaux points de vue et perspectives, notamment sur l'église et son clocher, participant ainsi à la qualité paysagère du village.

Le Mont Cornon, classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) concentre les enjeux de biodiversité mais la connaissance reste incomplète. Depuis le Mont Cornon, on recense plusieurs corridors écologiques, vers la vallée de L'Automne et vers Ormoy-Villers et le Bois du Roi.

Autre support de biodiversité, les quelques mares du territoire sont à préserver. Elles jouent également un rôle important dans la gestion des eaux pluviales.

La commune n'est que très faiblement exposée à des risques naturels ou technologiques. Mais la RD1324 est une source de nuisances importante et une source d'insécurité pour les habitants de Beaurain.

Les enjeux

- La protection des espaces sensibles supports de la biodiversité : ZNIEFF, corridors...
- La préservation des mares, notamment dans leur rôle de régulateur des eaux pluviales
- Le maintien et la poursuite de la qualité des franges urbaines et de l'insertion du village dans le paysage
- La préservation des points de vue et perspectives : sur le grand paysage, l'église...
- La limitation de l'exposition des personnes aux risques et nuisances



LEGENDE

| | |
|---|-----------------------------------|
| Occupation du sol - Végétation | Voie de communication |
| Boisement | Voirie principale |
| Culture | Voirie secondaire |
| Prairie | Voie de desserte |
| Carrière | Voie sans issue |
| Haie | Chemin d'exploitation |
| Parc privé | Chemin privé |
| Plantations importantes participant au paysage | Chemins piétons |
| Espace public planté | Organisation du bâti |
| Friche | Village aggloméré |
| Alignement d'arbres | Hameau |
| | Ferme isolée |
| | Bâti isolé |
| Composition et motifs paysagers | Eglise |
| Limite de bassin visuel par le relief et/ou la végétation | Élément remarquable du patrimoine |
| Limite de bassin visuel due à la voie ferrée | |
| Ligne paysagère boisée | Hydrographie |
| Point de vue | Mare |
| Insertion paysagère de qualité | |
| Insertion paysagère médiocre | |
| Lignes électriques | |

